

CHAPITRE Ier DE LA LOI DU 2 MARS 1989

Formulaire B : déclaration subséquente de participation dans une société cotée, par suite d'une modification de quotité ou d'une mise à jour¹

0. **A adresser à :**

- la société cotée visée
- Commission bancaire, financière et des assurances
Contrôle de l'information et des marchés financiers
A l'attention de M. G. Delaere
Rue du Congrès 12-14, 1000 BRUXELLES
fax : +32(2)220.59.03 - e-mail : fmi.fin@cbfa.be

1. **Nom de la société visée :** Banimmo SA

2. **Données relatives à la personne établissant la déclaration²** en qualité de déclarant intervenant pour son propre compte ~~/ en qualité de déclarant intervenant pour le compte d'autrui³ /~~ et comme mandataire⁴

a) *personne physique*

nom + prénom
 adresse

 tél. (facultatif)

b) *personne morale*

forme juridique + dénomination André Bosmans Management BVBA
 siège social Posteernestraat 42
 9000 Gent
 tél.
 fax
 nom et qualité du signataire de la déclaration André Bosmans, gérant

3. **Eléments constitutifs de la déclaration**

Remarque préliminaire

Lorsque la déclaration est opérée par des personnes liées ou agissant de concert, les tableaux I et II seront complétés autant de fois que nécessaire :

- d'abord pour chacune de ces personnes *séparément*, même si aucune d'elles n'atteint à elle seule l'un des seuils prévus par la loi (cf. art. 8, § 1er, 3°, de l'A.R. du 10 mai 1989)⁵ ;
- ensuite pour *l'ensemble* des personnes liées ou agissant de concert (cf. art. 2, § 1er et 2, de la loi du 2 mars 1989).

¹ Ces notions sont définies respectivement à l'article 8, § 2 et l'article 8, § 4 de l'A.R. du 10 mai 1989.

² Biffer la(les) mention(s) inutile(s).

³ C.à.d. lorsqu'un tiers détient des droits pour le compte d'une autre personne.

⁴ Chaque fois qu'une personne tenue à déclaration désigne une autre personne pour s'acquitter de son obligation de déclaration.

⁵ Sauf s'il s'agit de personnes physiques agissant de concert dont aucune ne possède un nombre de titres auquel sont attachés 5 % ou plus des droits de vote existants : celles-ci peuvent faire une déclaration commune, sans indication des détenteurs individuels (art. 2, § 3, alinéa 2, de la loi du 2 mars 1989).

}

Tableau I : données générales

Nom de la société visée	Banimmo SA
Droits détenus par pour compte de ¹ (biffer la mention inutile)	Affine SA (square Edouard VII, 4, 75009 Paris, France)
lié(e) à	/
agissant de concert avec	Strategy, Management and Investments SPRL (avenue Prince Baudouin 19, 1150 Bruxelles), Stratefin Management BVBA (Struikenlaan 31, 1640 Sint-Genesius-Rode), André Bosmans Management BVBA (Posteernestraat 42, 9000 Gent), PH Properties Investments SPRL (avenue Prince Baudouin 19, 1150 Bruxelles), Thierry Kislanski Management SPRL (rue de Savoie 60, 1060 Bruxelles), et Amaury de Crombrughe BVBA (Sneppenlaan 16, 1640 Sint-Genesius-Rode)
Date de réalisation de la situation donnant lieu à déclaration	Les 11 et 12 septembre 2007
Sources relatives au dénominateur	Déclaration de transparence initiale effectuée suite à l'admission à la négociation des actions Banimmo SA sur le marché Eurolist d'Euronext Brussels

¹ Lorsqu'un tiers détient des droits pour compte d'autrui.

* Pour les personnes physiques : nom et prénom + adresse. Pour les personnes morales : forme juridique, dénomination sociale et adresse du siège social.

Tableau II : calcul de la quotité

	déclaration précédente		modification en + ou en -	nouvelle déclaration	
	numérateur	% ¹		numérateur	numérateur
1. Droits de vote effectifs afférents à des titres <ul style="list-style-type: none"> • représentatifs du capital • non représentatifs du capital 	5.624.515	48,2 % ²	+ 53.800	5.678.315	50,00 %
2. Droits de vote futurs , potentiels ou non, résultant de <ul style="list-style-type: none"> • droits et engagements à la conversion en ou à la souscription de titres à émettre, à savoir : <ul style="list-style-type: none"> ◇ conversion d'obligations ◇ conversion de prêts ◇ exercice de warrants ◇ autres (à détailler le cas échéant) • droits et engagements à l'acquisition de titres émis, à savoir : <ul style="list-style-type: none"> ◇ options ◇ warrants portant sur des titres émis ◇ engagements résultant d'un contrat ◇ autres (à détailler le cas échéant) 					
Total	5.624.515	48,2 % ²	+ 53.800	5.678.315	50,00 %
<u>Pour mention</u> Droits et engagements à la conversion en, à la souscription ou à l'acquisition de titres, assortis de clauses conditionnelles, à savoir : <ul style="list-style-type: none"> • conversion d'obligations • exercice de warrants • autres (à détailler le cas échéant) 					
Pour les droits ou engagements desquels peuvent résulter des droits de vote futurs : délais ou périodes d'exercice					
(Type + délais/périodes)					

¹ Le calcul du pourcentage s'effectue sur base du dénominateur utilisé dans la déclaration précédente.

² Veuillez noter que, comme cela est requis par la réglementation applicable, dans la déclaration initiale faite lors de l'IPO, ce pourcentage a été calculé sur la base d'un dénominateur incluant la totalité de l'option de surallocation (soit 392.857 actions), laquelle n'a toutefois été exercée que partiellement (à concurrence de 84.397 actions) le 26 juillet 2007. Suite à l'exercice partiel de cette option de surallocation, le dénominateur effectif est de 11.356.544 et la participation d'Affine SA s'élevait à 49,5 %.

Tableau 1 : données générales

Nom de la société visée	Banimmo SA
Droits détenus par pour compte de ¹ (biffer la mention inutile)	Strategy, Management and Investments SPRL (avenue Prince Baudouin 19, 1150 Bruxelles)
lié(e) à	/
agissant de concert avec	Affine SA (square Edouard VII, 4, 75009 Paris, France), Stratefin Management BVBA (Struikenlaan 31, 1640 Sint-Genesius-Rode), André Bosmans Management BVBA (Posteernestraat 42, 9000 Gent), PH Properties Investments SPRL (avenue Prince Baudouin 19, 1150 Bruxelles), Thierry Kislanski Management SPRL (rue de Savoie 60, 1060 Bruxelles), et Amaury de Crombrugghe BVBA (Sneppenlaan 16, 1640 Sint-Genesius-Rode)
Date de réalisation de la situation donnant lieu à déclaration	Le 12, 17, 18 et 19 septembre 2007
Sources relatives au dénominateur	Déclaration de transparence initiale effectuée suite à l'admission à la négociation des actions Banimmo SA sur le marché Eurolist d'Euronext Brussels

¹ Lorsqu'un tiers détient des droits pour compte d'autrui.

* Pour les personnes physiques : nom et prénom + adresse. Pour les personnes morales : forme juridique, dénomination sociale et adresse du siège social.

5

Tableau II : calcul de la quotité

	déclaration précédente		modification en + ou en -	nouvelle déclaration	
	numérateur	% ¹		numérateur	numérateur
1. Droits de vote effectifs afférents à des titres <ul style="list-style-type: none"> • représentatifs du capital • non représentatifs du capital 	1.348.544	11,96 % ²	+ 327.972	1.676.516	14,76 %
2. Droits de vote futurs , potentiels ou non, résultant de <ul style="list-style-type: none"> • droits et engagements à la conversion en ou à la souscription de titres à émettre, à savoir : <ul style="list-style-type: none"> ◇ conversion d'obligations ◇ conversion de prêts ◇ exercice de warrants ◇ autres (à détailler le cas échéant) • droits et engagements à l'acquisition de titres émis, à savoir : <ul style="list-style-type: none"> ◇ options ◇ warrants portant sur des titres émis ◇ engagements résultant d'un contrat ◇ autres (à détailler le cas échéant) 	262.857		- 262.857	0	
Total	1.611.401	13,8 % ²	+ 65.115	1.676.516	14,76 %
Pour mention Droits et engagements à la conversion en, à la souscription ou à l'acquisition de titres, assortis de clauses conditionnelles, à savoir : <ul style="list-style-type: none"> • conversion d'obligations • exercice de warrants • autres (à détailler le cas échéant) 					
Pour les droits ou engagements desquels peuvent résulter des droits de vote futurs : délais ou périodes d'exercice					
(Type + délais/périodes)					

¹ Le calcul du pourcentage s'effectue sur base du dénominateur utilisé dans la déclaration précédente.

² Veuillez noter que, comme cela est requis par la réglementation applicable, dans la déclaration initiale faite lors de l'IPO, ce pourcentage a été calculé sur la base d'un dénominateur incluant la totalité de l'option de surallocation (soit 392.857 actions), laquelle n'a toutefois été exercée que partiellement (à concurrence de 84.397 actions) le 26 juillet 2007. Suite à l'exercice partiel de cette option de surallocation, le dénominateur effectif est de 11.356.544 et la participation de Strategy, Management and Investments SPRL s'élevait à 14,2 %.

Tableau I : données générales

Nom de la société visée	Banimmo SA
Droits détenus par pour compte de ¹ (biffer la mention inutile)	Stratefin Management BVBA (Struikenlaan 31, 1640 Sint-Genesius-Rode)
lié(e) à	/
agissant de concert avec	Affine SA (square Edouard VII, 4, 75009 Paris, France), Strategy, Management and Investments SPRL (avenue Prince Baudouin 19, 1150 Bruxelles), André Bosmans Management BVBA (Posteernestraat 42, 9000 Gent), PH Properties Investments SPRL (avenue Prince Baudouin 19, 1150 Bruxelles), Thierry Kislanski Management SPRL (rue de Savoie 60, 1060 Bruxelles), et Amaury de Crombrugghe BVBA (Sneppenlaan 16, 1640 Sint-Genesius-Rode)
Date de réalisation de la situation donnant lieu à déclaration	Le 7 septembre 2007
Sources relatives au dénominateur	Déclaration de transparence initiale effectuée suite à l'admission à la négociation des actions Banimmo SA sur le marché Eurolist d'Euronext Brussels

¹ Lorsqu'un tiers détient des droits pour compte d'autrui.

* Pour les personnes physiques : nom et prénom + adresse. Pour les personnes morales : forme juridique, dénomination sociale et adresse du siège social.

}

Tableau II : calcul de la quotité

	déclaration précédente		modification en + ou en -	nouvelle déclaration	
	numérateur	% ¹		numérateur	numérateur
1. Droits de vote effectifs afférents à des titres <ul style="list-style-type: none"> • représentatifs du capital • non représentatifs du capital 	220.871	1,9 % ²	+ 2.630	223.501	1,97 %
2. Droits de vote futurs , potentiels ou non, résultant de <ul style="list-style-type: none"> • droits et engagements à la conversion en ou à la souscription de titres à émettre, à savoir : <ul style="list-style-type: none"> ◇ conversion d'obligations ◇ conversion de prêts ◇ exercice de warrants ◇ autres (à détailler le cas échéant) • droits et engagements à l'acquisition de titres émis, à savoir : <ul style="list-style-type: none"> ◇ options ◇ warrants portant sur des titres émis ◇ engagements résultant d'un contrat ◇ autres (à détailler le cas échéant) 					
Total	220.871	1,9 % ²	+ 2.630	223.501	1,97 %
<u>Pour mention</u> Droits et engagements à la conversion en, à la souscription ou à l'acquisition de titres, assortis de clauses conditionnelles, à savoir : <ul style="list-style-type: none"> • conversion d'obligations • exercice de warrants • autres (à détailler le cas échéant) 					
Pour les droits ou engagements desquels peuvent résulter des droits de vote futurs : délais ou périodes d'exercice (Type + délais/périodes)					

¹ Le calcul du pourcentage s'effectue sur base du dénominateur utilisé dans la déclaration précédente.

² Veuillez noter que, comme cela est requis par la réglementation applicable, dans la déclaration initiale faite lors de l'IPO, ce pourcentage a été calculé sur la base d'un dénominateur incluant la totalité de l'option de surallocation (soit 392.857 actions), laquelle n'a toutefois été exercée que partiellement (à concurrence de 84.397 actions) le 26 juillet 2007. Suite à l'exercice partiel de cette option de surallocation, le dénominateur effectif est de 11.356.544 et la participation de Stratefin Management BVBA s'élevait à 1,9 %.

Tableau I : données générales

Nom de la société visée	Banimmo SA
Droits détenus par pour compte de ¹ (biffer la mention inutile)	André Bosmans Management BVBA (Posteernestraat 42, 9000 Gent)
lié(e) à	/
agissant de concert avec	Affine SA (square Edouard VII, 4, 75009 Paris, France), Strategy, Management and Investments SPRL (avenue Prince Baudouin 19, 1150 Bruxelles), Stratefin Management BVBA (Struikenlaan 31, 1640 Sint-Genesius-Rode), PH Properties Investments SPRL (avenue Prince Baudouin 19, 1150 Bruxelles), Thierry Kislanski Management SPRL (rue de Savoie 60, 1060 Bruxelles), et Amaury de Crombrughe BVBA (Sneppenlaan 16, 1640 Sint-Genesius-Rode)
Date de réalisation de la situation donnant lieu à déclaration	/
Sources relatives au dénominateur	Déclaration de transparence initiale effectuée suite à l'admission à la négociation des actions Banimmo SA sur le marché Eurolist d'Euronext Brussels

¹ Lorsqu'un tiers détient des droits pour compte d'autrui.

* Pour les personnes physiques : nom et prénom + adresse. Pour les personnes morales : forme juridique, dénomination sociale et adresse du siège social.

Tableau II : calcul de la quotité

	déclaration précédente		modification en + ou en -	nouvelle déclaration	
	numérateur	% ¹		numérateur	numérateur
1. Droits de vote effectifs afférents à des titres <ul style="list-style-type: none"> • représentatifs du capital • non représentatifs du capital 	473.596	5,1 % ²	+ 130.000	603.596	5,31 %
2. Droits de vote futurs , potentiels ou non, résultant de <ul style="list-style-type: none"> • droits et engagements à la conversion en ou à la souscription de titres à émettre, à savoir : <ul style="list-style-type: none"> ◇ conversion d'obligations ◇ conversion de prêts ◇ exercice de warrants ◇ autres (à détailler le cas échéant) • droits et engagements à l'acquisition de titres émis, à savoir : <ul style="list-style-type: none"> ◇ options ◇ warrants portant sur des titres émis ◇ engagements résultant d'un contrat ◇ autres (à détailler le cas échéant) 	130.000		- 130.000	0	
Total	603.596	5,1 % ²	/	603.596	5,31 %
Pour mention Droits et engagements à la conversion en, à la souscription ou à l'acquisition de titres, assortis de clauses conditionnelles, à savoir : <ul style="list-style-type: none"> • conversion d'obligations • exercice de warrants • autres (à détailler le cas échéant) 					
Pour les droits ou engagements desquels peuvent résulter des droits de vote futurs : délais ou périodes d'exercice (Type + délais/périodes)					

¹ Le calcul du pourcentage s'effectue sur base du dénominateur utilisé dans la déclaration précédente.

² Veuillez noter que, comme cela est requis par la réglementation applicable, dans la déclaration initiale faite lors de l'IPO, ce pourcentage a été calculé sur la base d'un dénominateur incluant la totalité de l'option de surallocation (soit 392.857 actions), laquelle n'a toutefois été exercée que partiellement (à concurrence de 84.397 actions) le 26 juillet 2007. Suite à l'exercice partiel de cette option de surallocation, le dénominateur effectif est de 11.356.544 et la participation d'André Bosmans Management BVBA s'élève à 5,3 %.

Tableau 1 : données générales

Nom de la société visée	Banimmo SA
Droits détenus par pour compte de ¹ (biffer la mention inutile)	PH Properties Investments SPRL (avenue Prince Baudouin 19, 1150 Bruxelles)
lié(e) à	/
agissant de concert avec	Affine SA (square Edouard VII, 4, 75009 Paris, France), Strategy, Management and Investments SPRL (avenue Prince Baudouin 19, 1150 Bruxelles), Stratèfin Management BVBA (Struikenlaan 31, 1640 Sint-Genesius-Rode), André Bosmans Management BVBA (Posteernestraat 42, 9000 Gent), Thierry Kislanski Management SPRL (rue de Savoie 60, 1060 Bruxelles), et Amaury de Crombrugghe BVBA (Sneppenlaan 16, 1640 Sint-Genesius-Rode)
Date de réalisation de la situation donnant lieu à déclaration	/
Sources relatives au dénominateur	Déclaration de transparence initiale effectuée suite à l'admission à la négociation des actions Banimmo SA sur le marché Eurolist d'Euronext Brussels

¹ Lorsqu'un tiers détient des droits pour compte d'autrui.

* Pour les personnes physiques : nom et prénom + adresse. Pour les personnes morales : forme juridique, dénomination sociale et adresse du siège social.

Tableau II : calcul de la quotité

	déclaration précédente		modification en + ou en -	nouvelle déclaration	
	numérateur	% ¹		numérateur	numérateur
1. Droits de vote effectifs afférents à des titres <ul style="list-style-type: none"> • représentatifs du capital • non représentatifs du capital 	193.364	1,6 % ²	/	193.364	1,70 %
2. Droits de vote futurs , potentiels ou non, résultant de <ul style="list-style-type: none"> • droits et engagements à la conversion en ou à la souscription de titres à émettre, à savoir : <ul style="list-style-type: none"> ◇ conversion d'obligations ◇ conversion de prêts ◇ exercice de warrants ◇ autres (à détailler le cas échéant) • droits et engagements à l'acquisition de titres émis, à savoir : <ul style="list-style-type: none"> ◇ options ◇ warrants portant sur des titres émis ◇ engagements résultant d'un contrat ◇ autres (à détailler le cas échéant) 					
Total	193.364	1,6 % ²	/	193.364	1,70 %
<u>Pour mention</u> Droits et engagements à la conversion en, à la souscription ou à l'acquisition de titres, assortis de clauses conditionnelles, à savoir : <ul style="list-style-type: none"> • conversion d'obligations • exercice de warrants • autres (à détailler le cas échéant) 					
Pour les droits ou engagements desquels peuvent résulter des droits de vote futurs : délais ou périodes d'exercice (Type + délais/périodes)					

¹ Le calcul du pourcentage s'effectue sur base du dénominateur utilisé dans la déclaration précédente.

² Veuillez noter que, comme cela est requis par la réglementation applicable, dans la déclaration initiale faite lors de l'IPO, ce pourcentage a été calculé sur la base d'un dénominateur incluant la totalité de l'option de surallocation (soit 392.857 actions), laquelle n'a toutefois été exercée que partiellement (à concurrence de 84.397 actions) le 26 juillet 2007. Suite à l'exercice partiel de cette option de surallocation, le dénominateur effectif est de 11.356.544 et la participation de PH Properties Investments SPRL s'élève à 1,7 %.

Tableau I : données générales

Nom de la société visée	Banimmo SA
Droits détenus par/ pour compte de ¹ (biffer la mention inutile)	Thierry Kislanski Management SPRL (rue de Savoie 60, 1060 Bruxelles)
lié(e) à	/
agissant de concert avec	Affine SA (square Edouard VII, 4, 75009 Paris, France), Strategy, Management and Investments SPRL (avenue Prince Baudouin 19, 1150 Bruxelles), Stratefin Management BVBA (Struikenlaan 31, 1640 Sint-Genesius-Rode), André Bosmans Management BVBA (Posternestraat 42, 9000 Gent), PH Properties Investments SPRL (avenue Prince Baudouin 19, 1150 Bruxelles), et Amaury de Crombrugghe BVBA (Sneppenlaan 16, 1640 Sint-Genesius-Rode)
Date de réalisation de la situation donnant lieu à déclaration	18,19 et 24 septembre 2007
Sources relatives au dénominateur	Déclaration de transparence initiale effectuée suite à l'admission à la négociation des actions Banimmo SA sur le marché Eurolist d'Euronext Brussels

¹ Lorsqu'un tiers détient des droits pour compte d'autrui.

* Pour les personnes physiques : nom et prénom + adresse. Pour les personnes morales : forme juridique, dénomination sociale et adresse du siège social.

Tableau II : calcul de la quotité

	déclaration précédente		modification en + ou en -	nouvelle déclaration	
	numérateur	% ¹		numérateur	numérateur
1. Droits de vote effectifs afférents à des titres <ul style="list-style-type: none"> • représentatifs du capital • non représentatifs du capital 	225.055	1,9 % ²	+ 10.000	235.055	2,07 %
2. Droits de vote futurs , potentiels ou non, résultant de <ul style="list-style-type: none"> • droits et engagements à la conversion en ou à la souscription de titres à émettre, à savoir : <ul style="list-style-type: none"> ◇ conversion d'obligations ◇ conversion de prêts ◇ exercice de warrants ◇ autres (à détailler le cas échéant) • droits et engagements à l'acquisition de titres émis, à savoir : <ul style="list-style-type: none"> ◇ options ◇ warrants portant sur des titres émis ◇ engagements résultant d'un contrat ◇ autres (à détailler le cas échéant) 					
Total	225.055	1,9 % ²	+ 10.000	235.055	2,07 %
<u>Pour mention</u> Droits et engagements à la conversion en, à la souscription ou à l'acquisition de titres, assortis de clauses conditionnelles, à savoir : <ul style="list-style-type: none"> • conversion d'obligations • exercice de warrants • autres (à détailler le cas échéant) 					
Pour les droits ou engagements desquels peuvent résulter des droits de vote futurs : délais ou périodes d'exercice (Type + délais/périodes)					

¹ Le calcul du pourcentage s'effectue sur base du dénominateur utilisé dans la déclaration précédente.

² Veuillez noter que, comme cela est requis par la réglementation applicable, dans la déclaration initiale faite lors de l'IPO, ce pourcentage a été calculé sur la base d'un dénominateur incluant la totalité de l'option de surallocation (soit 392.857 actions), laquelle n'a toutefois été exercée que partiellement (à concurrence de 84.397 actions) le 26 juillet 2007. Suite à l'exercice partiel de cette option de surallocation, le dénominateur effectif est de 11.356.544 et la participation de Thierry Kislanski Management SPRL s'élève à 2,0 %.

Tableau I : données générales

Nom de la société visée	Banimmo SA
Droits détenus par/ pour compte de ¹ (biffer la mention inutile)	Amaury de Crombrughe BVBA (Sneppenlaan 16, 1640 Sint-Genesius-Rode)
lié(e) à	/
agissant de concert avec	Affine SA (square Edouard VII, 4, 75009 Paris, France), Strategy, Management and Investments SPRL (avenue Prince Baudouin 19, 1150 Bruxelles), Stratefin Management BVBA (Struikenlaan 31, 1640 Sint-Genesius-Rode), André Bosmans Management BVBA (Posteernestraat 42, 9000 Gent), PH Properties Investments SPRL (avenue Prince Baudouin 19, 1150 Bruxelles), et Thierry Kislanski Management SPRL (rue de Savoie 60, 1060 Bruxelles)
Date de réalisation de la situation donnant lieu à déclaration	/
Sources relatives au dénominateur	Déclaration de transparence initiale effectuée suite à l'admission à la négociation des actions Banimmo SA sur le marché Eurolist d'Euronext Brussels

¹ Lorsqu'un tiers détient des droits pour compte d'autrui.

* Pour les personnes physiques : nom et prénom + adresse. Pour les personnes morales : forme juridique, dénomination sociale et adresse du siège social.

Tableau II : calcul de la quotité

	déclaration précédente		modification en + ou en -	nouvelle déclaration	
	numérateur	% ¹		numérateur	numérateur
1. Droits de vote effectifs afférents à des titres <ul style="list-style-type: none"> • représentatifs du capital • non représentatifs du capital 	174.298	1,5 % ²	/	174.298	1,53 %
2. Droits de vote futurs, potentiels ou non, résultant de <ul style="list-style-type: none"> • droits et engagements à la conversion en ou à la souscription de titres à émettre, à savoir : <ul style="list-style-type: none"> ◇ conversion d'obligations ◇ conversion de prêts ◇ exercice de warrants ◇ autres (à détailler le cas échéant) • droits et engagements à l'acquisition de titres émis, à savoir : <ul style="list-style-type: none"> ◇ options ◇ warrants portant sur des titres émis ◇ engagements résultant d'un contrat ◇ autres (à détailler le cas échéant) 					
Total	174.298	1,5 % ²	/	174.298	1,53 %
<u>Pour mention</u> Droits et engagements à la conversion en, à la souscription ou à l'acquisition de titres, assortis de clauses conditionnelles, à savoir : <ul style="list-style-type: none"> • conversion d'obligations • exercice de warrants • autres (à détailler le cas échéant) 					
Pour les droits ou engagements desquels peuvent résulter des droits de vote futurs : délais ou périodes d'exercice					
(Type + délais/périodes)					

¹ Le calcul du pourcentage s'effectue sur base du dénominateur utilisé dans la déclaration précédente.

² Veuillez noter que, comme cela est requis par la réglementation applicable, dans la déclaration initiale faite lors de l'IPO, ce pourcentage a été calculé sur la base d'un dénominateur incluant la totalité de l'option de surallocation (soit 392.857 actions), laquelle n'a toutefois été exercée que partiellement (à concurrence de 84.397 actions) le 26 juillet 2007. Suite à l'exercice partiel de cette option de surallocation, le dénominateur effectif est de 11.356.544 et la participation d'Amaury de Crombrugge BVBA s'élève à 1,5 %.

Tableau II : calcul de la quotité de l'ensemble des personnes agissant de concert

	déclaration précédente		modification en + ou en -	nouvelle déclaration	
	numérateur	% ¹		numérateur	numérateur
1. Droits de vote effectifs afférents à des titres <ul style="list-style-type: none"> • représentatifs du capital • non représentatifs du capital 	8.260.243	74,1 % ²	+ 131.545 <u>+ 392.857</u> 524.402	8.784.645	77,35 %
2. Droits de vote futurs , potentiels ou non, résultant de <ul style="list-style-type: none"> • droits et engagements à la conversion en ou à la souscription de titres à émettre, à savoir : <ul style="list-style-type: none"> ◇ conversion d'obligations ◇ conversion de prêts ◇ exercice de warrants ◇ autres (à détailler le cas échéant) • droits et engagements à l'acquisition de titres émis, à savoir : <ul style="list-style-type: none"> ◇ options ◇ warrants portant sur des titres émis ◇ engagements résultant d'un contrat ◇ autres (à détailler le cas échéant) 	392.857		-392.857	0	
Total	8.653.100	74,1 %	+ 131.545	8.784.645	77,35 %
<u>Pour mention</u> Droits et engagements à la conversion en, à la souscription ou à l'acquisition de titres, assortis de clauses conditionnelles, à savoir : <ul style="list-style-type: none"> • conversion d'obligations • exercice de warrants • autres (à détailler le cas échéant) 					
Pour les droits ou engagements desquels peuvent résulter des droits de vote futurs : délais ou périodes d'exercice					
(Type + délais/périodes)					

¹ Le calcul du pourcentage s'effectue sur base du dénominateur utilisé dans la déclaration précédente.

² Veuillez noter que, comme cela est requis par la réglementation applicable, dans la déclaration initiale faite lors de l'IPO, ce pourcentage a été calculé sur la base d'un dénominateur incluant la totalité de l'option de surallocation (soit 392.857 actions), laquelle n'a toutefois été exercée que partiellement (à concurrence de 84.397 actions) le 26 juillet 2007. Suite à l'exercice partiel de cette option de surallocation, le dénominateur effectif est de 11.356.544 et la participation des personnes agissant de concert s'élevait à 76,2 %.

4. Description du dénominateur

1. Droits de vote effectifs afférents à des titres <ul style="list-style-type: none">• représentatifs du capital• non représentatifs du capital	11.356.544
2. Droits de vote futurs , potentiels ou non, résultant de droits et engagements à la conversion en ou à la souscription de titres à émettre , à savoir : <ul style="list-style-type: none">◇ conversion d'obligations◇ conversion de prêts◇ exercice de warrants◇ autres (à détailler le cas échéant)	
Total	11.356.544

5. Données complémentaires à fournir si le nombre de titres détenus est égal ou supérieur à 20 %
(art. 8, § 3, de l'A.R. du 10 mai 1989)

- a. Description de la politique dans laquelle se situe l'acquisition ou la cession :
- Pour Affine :: afin de revenir au-dessus de 50 %, notamment en vue de procéder à une consolidation globale.
 - Pour Strategy, Management and Investments SPRL, Stratéfin Management BVBA et Thierry Kislanski Management SPRL afin de renforcer leur participation.

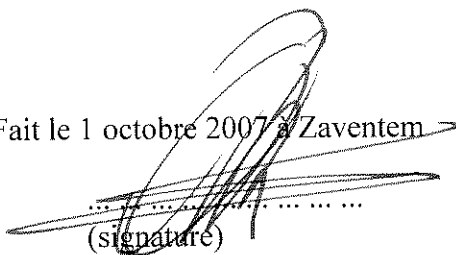
/

b. Nombre de titres acquis au cours des 12 mois précédant la présente déclaration et mode d'acquisition :

	nombre	mode d'acquisition
1. Droits de vote effectifs afférents à des titres <ul style="list-style-type: none"> • représentatifs du capital • non représentatifs du capital 	351.913	Ce nombre total d'actions a été acquis par le biais de cessions privées par les sociétés faisant partie du management de Banimmo SA : <ul style="list-style-type: none"> - Strategy, Management and Investments SPRL a acquis à Affine SA 179.556 actions le 21 mai 2007 et a acquis à Amaury de Crombrughe BVBA 10.792 actions le 31 janvier 2007; - André Bosmans Management BVBA a acquis à Affine SA 67.258 actions le 21 mai 2007 et a acquis à Amaury de Crombrughe BVBA 3.650 actions le 31 janvier 2007; - Stratefin Management BVBA a acquis à Affine SA 24.611 actions le 21 mai 2007; - Thierry Kislanski Management SPRL a acquis à Affine SA 25.078 actions le 21 mai 2007; - PH Properties Investments SPRL a acquis à Affine SA 21.546 actions le 21 mai 2007; et - Amaury de Crombrughe BVBA a acquis à Affine SA 19.422 actions le 21 mai 2007.
2. Droits de vote futurs , potentiels ou non, résultant de <ul style="list-style-type: none"> • droits et engagements à la conversion en ou à la souscription de titres à émettre, à savoir: <ul style="list-style-type: none"> ◇ conversion d'obligations ◇ conversion de prêts ◇ exercice de warrants ◇ autres (à détailler le cas échéant) • droits et engagements à l'acquisition de titres émis, à savoir : <ul style="list-style-type: none"> ◇ options ◇ warrants portant sur des titres émis ◇ engagements résultant d'un contrat ◇ autres (à détailler le cas échéant) 	-	-

6. **Description, éventuellement sous forme d'organigramme, de la structure de contrôle de la ou des sociétés tenues à déclaration** (facultatif)

Fait le 1 octobre 2007 à Zaventem



(signature)

André Bosmans Management BVBA
Représentée par son gérant André Bosmans

Annexes à transmettre uniquement à la Commission bancaire, financière et des assurances (obligatoires en vertu de l'art. 4, § 1^{er}, alinéa 1^{er} de la loi du 2 mars 1989) : les documents relatifs à l'opération (aux opérations) donnant lieu à déclaration.